

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**Séance du lundi 18 septembre 2023**

<b>2023 – 108</b>	<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
	- Afférents au Conseil Municipal : <b>23</b>
	- En exercice : <b>23</b>
	- Qui ont pris part à la délibération : <b>22</b>
	Date de la convocation : <b>11/09/2023</b>
	Date d'affichage : <b>11/09/2023</b>

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 18 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire*

*Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, LABAT, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, EDE, LARROQUE.*

*Excusés et procurations :*

*M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET*

*Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE*

*Mme LAGRASSE a donné procuration à M. DARRACQ*

*Mme MESPLEDE a donné procuration à M. LABAT*

*M. DEHEZ a donné procuration à M. VILATON*

*Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE*

*M. LAHONTAN*

*Secrétaire de séance : M. Michel SEIRACQ*

**OBJET :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES AU TITRE DE L'AIDE A LA CONSTRUCTION/RESTRUCTURATION/REHABILITATION DES BATIMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE**

**ANNEE 2023 – SALLES DE CLASSE DU GROUPE SCOLAIRE DE BUGLOSE**

**CONSIDERANT** la décision d'entreprendre les travaux de sécurisation de charpente-couverte, isolation et électricité-réseau, revêtements sols et murs, des 2 salles de classe du groupe scolaire du quartier Buglose à Saint-Vincent-de-Paul (suite à désordre majeur de la structure charpentée),

**CONSIDERANT** que pour mener à bien ce projet, il est opportun de présenter une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Landes au titre du règlement départemental « aide à la construction, la restructuration ou la réhabilitation des bâtiments scolaire du premier degré ».

**VU** le montant prévisionnel des travaux de **123 776,72 € HT**

**CONSIDERANT** la réalisation indispensable de cette opération.



**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**

**DECIDE :**

- **de solliciter** une aide auprès du Conseil Départemental des Landes au titre du règlement départemental « aide à la construction, la restructuration ou la réhabilitation des bâtiments scolaire du premier degré » sur un montant de travaux arrondi à **125 000.00 € H.T.**

**DIT** que le financement s'établit comme suit :

Subvention CD40 2023-2024	22 500.00 €
Fonds propres 2023-2024	102 500.00 € (hors TVA)

**CHARGE** M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande et l'autorise à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal  
Pour copie conforme  
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **20 septembre 2023**

Le Maire,  
**Henri BEDAT**

  


**VOTE :**

Pour	<b>22</b>
Contre	<b>00</b>
Abstention	<b>00</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230918 – DE2023108  
et publication ou notification le

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).*